
DEUXIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2018

PROCÈS-VERBAL

LE 13 JUIN 2018

Participants

Jacinthe Brissette, conseillère municipale, municipalité de Lanoraie
André Champagne, conseiller municipal, représentant de Saint-Thomas
Marc Corriveau, maire de Saint-Thomas, représentant de la MRC de Joliette
Daniel Desgagnés, citoyen de la municipalité de Sainte-Geneviève de Berthier
Paul Lafleur, citoyen de la municipalité de Saint-Thomas
Marie-Ève Mondor, citoyenne de la municipalité de Lanoraie
Suzanne Nantel, mairesse de Berthierville, représentant de la MRC de D'Autray
Henri Thouin, représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière

Luc Turcotte, directeur ingénierie, Dépôt Rive-Nord
Gilles Denis, directeur du lieu d'enfouissement, Dépôt Rive-Nord
Claude Robitaille, expert-conseil, AECOM
Colette Schwartz, consultante, secrétaire

Absents

Sylvain Destrempe, conseiller municipal, représentante de la municipalité de Berthierville
Angela Guentert, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
Robert Pufahl, conseiller municipal, représentant de la municipalité de Sainte-Geneviève de Berthier
Denise Trudel, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (substitut de Mme Guentert)

Procès-verbal

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Marc Corriveau ouvre la réunion. Il fait la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Mot du président
3. Présentation du Rapport sur l'eau 2017
4. Adoption du compte rendu de la réunion de mars 2018
5. Suivi au tableau des recommandations
6. Suivi au tableau des actions
7. Rapport de DRN concernant ses activités
8. Questions et varia

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Suzanne Nantel et appuyée par Jacinthe Brissette.

2. Mot du président

Marc Corriveau souhaite la bienvenue aux membres et accueille Daniel Desgagnés le nouveau représentant citoyen de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Il rappelle le rôle et les responsabilités du comité de vigilance.

3. Présentation du rapport sur la qualité de l'eau 2017

Claude Robitaille, hydrogéologue, directeur de projet chez AECOM et responsable du programme d'analyse de l'eau sur le site de DRN depuis 15 ans, fait la présentation du rapport.

Ce qui se dégage de façon générale est que les résultats d'analyse sont sensiblement semblables à ceux de 2016 et les années antérieures. C'est une bonne nouvelle. Cela signifie que la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine se maintient au cours des ans. On peut conclure que le site ne contamine pas les eaux et que la qualité de l'eau est bonne sur le site et au pourtour du site.

La synthèse présentée ci-dessous est celle du Bulletin d'information 2018. La présentation faite au comité a été plus détaillée et les membres ont eu l'occasion de poser des questions. Mais cette synthèse résume bien l'ensemble du rapport.

A. En quoi consiste l'analyse ?

Depuis sa création en 1978, le lieu d'enfouissement de DRN fait l'objet d'un suivi environnemental. L'objectif du programme de suivi est de s'assurer de la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface. Au fil des années, ce suivi a constamment évolué de manière à s'adapter aux normes et aux conditions d'exploitation.

Le suivi environnemental comporte aujourd'hui six (6) volets distincts. Des analyses chimiques sont effectuées sur des échantillons d'eau prélevés à des endroits stratégiques en fonction des activités ayant cours au site. Ce réseau de suivi comprend l'analyse de l'eau dans 90 puits d'observation et à 4 stations d'échantillonnage des eaux de surface réparties sur un territoire couvrant près de 100 ha. La fréquence d'échantillonnage varie de deux fois (printemps et automne) à trois fois (printemps, été et automne) par année selon les endroits. Le programme comporte les paramètres analytiques suivants :

- azote ammoniacal ;
- chlorures ;
- demande chimique en oxygène (DCO) ;
- nitrites-nitrates ;
- sulfates ;
- fer dissous.

La carte ci-dessous indique les endroits où sont prélevés les échantillons au pourtour du lieu d'enfouissement technique.

B. Résultats 2017

• Constats généraux

Les résultats obtenus au cours de l'année 2017 confirment les observations effectuées au cours des dernières années. Seuls les secteurs situés au périmètre immédiat et en aval hydraulique des anciennes cellules exploitées selon le principe d'atténuation naturelle (Cellules 1, 2A, 2B et 2C) témoignent de l'influence de l'enfouissement des matières résiduelles sur la qualité de l'eau souterraine. Dans le reste du site, on ne constate aucune influence significative des activités d'enfouissement sur la qualité des eaux souterraines.

Sur le site comme partout dans la région, le niveau des eaux souterraines se situe près de la surface du terrain naturel, soit de 2 m à 6 m de profondeur. L'écoulement des eaux souterraines se divise en deux bassins versants, celui de la rivière La Chaloupe et celui de la rivière Saint-Joseph. La recharge de l'aquifère (réserve d'eau souterraine) se fait donc par l'infiltration des précipitations (eau de pluie) à partir de la surface du sol et l'écoulement au sein de l'aquifère se fait ensuite vers la rivière La Chaloupe ou la rivière Saint-Joseph.

- **Eau souterraine des particuliers**

Depuis 2014, le programme de suivi vise à s'assurer que la qualité de l'eau des puits des particuliers n'est pas affectée par les opérations de DRN. L'eau de 29 puits situés en périphérie du LET fait l'objet d'un suivi.

Annuellement, DRN échantillonne en alternance, au moins le tiers des puits de particuliers. En 2017, dix (10) ouvrages de captage ont été échantillonnés. Les résultats d'analyse de ces eaux ont été comparés aux normes du « Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) » du MDDELCC de même qu'aux recommandations de Santé Canada (2008) pour la qualité de l'eau potable.

De façon générale, les paramètres analysés en 2017 ainsi qu'au cours des années précédentes respectent les normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) en vigueur. Seuls quelques paramètres n'ont pas respecté ces normes. Il s'agit de situations pouvant être associées à l'environnement immédiat des puits concernés, telles que la présence d'animaux à proximité du puits.

- **Centre de compostage**

La qualité des eaux souterraines en aval du centre de compostage est vérifiée à quatre reprises par année (printemps, été, automne et hiver). Les résultats recueillis en 2017 ainsi que ceux des dernières années indiquent que la qualité des eaux souterraines en aval du centre de compostage est potentiellement affectée par la proximité des cellules 1 et 2A, dont l'exploitation a été réalisée selon le principe d'atténuation naturelle. Ces cellules, contrairement au centre de compostage, ne sont pas munies d'un système d'étanchéité.

- **Les eaux pompées à la rivière La Chaloupe**

Ce suivi est divisé en deux volets principaux et un volet complémentaire :

1. suivi hebdomadaire des eaux acheminées à la station de traitement ;
2. suivi des eaux pompées à la rivière La Chaloupe ;
3. suivi des débits de rejet de l'émissaire dans la rivière La Chaloupe.

Les résultats obtenus au cours de 2017 indiquent que la qualité des eaux pompées à la rivière La Chaloupe par l'entremise de l'émissaire a respecté les critères de qualité du MDDELCC tout au long de l'année, à l'exception de la concentration moyenne mensuelle pour les MES qui a excédé la valeur limite en avril. Cette situation pourrait s'expliquer par le niveau élevé des précipitations et la période de fonte du printemps. Les résultats de 2017 indiquent également que la qualité des eaux pompées à la rivière La Chaloupe se compare bien aux objectifs environnementaux de rejet (OER) établis pour le projet.

- **Les eaux souterraines et des eaux de surface au périmètre de la cellule d'enfouissement technique**

Un suivi de la qualité des eaux souterraines et du niveau de l'eau est réalisé au périmètre de la cellule d'enfouissement technique par l'entremise d'un réseau de 13 puits (voir la figure ci-dessous) à raison de trois fois par année : au printemps, à l'été et à l'automne. Le suivi comprend également la vérification de la qualité des eaux faisant résurgence dans les fossés longeant le côté nord de la cellule.

En 2017, on constate que la qualité des eaux souterraines au périmètre de la cellule C-4 respecte les valeurs limites fixées par le règlement. Les données recueillies en 2017 sont similaires à celles obtenues durant les dernières années. La stabilité des résultats obtenus n'indique aucune détérioration de la qualité des eaux souterraines dans le temps ou par rapport à l'amont.

- **Les eaux souterraines faisant résurgence à la rivière Saint-Joseph**

Le suivi environnemental de la qualité des eaux souterraines faisant résurgence à la rivière Saint-Joseph est réalisé à partir de dix (10) puits d'observation aménagés à moins de 50 m du côté nord de la

rivière. À chacune des campagnes d'échantillonnage, des mesures de niveaux d'eau sont également réalisées.

En général, les résultats de 2017 indiquent que la qualité des eaux souterraines à l'endroit des puits du réseau de surveillance respecte les critères de qualité établis par le MDDELCC.

4. Adoption du compte rendu de la réunion de novembre 2017

L'adoption du compte rendu révisé est proposée par André Champagne et appuyée par Henri Thouin.

5. Suivi au tableau des recommandations

Aucune recommandation n'est en attente de réalisation ou ajoutée.

6. Suivi au tableau des actions

Le poste de membre-citoyen de Sainte-Geneviève-de-Berthier a été pourvu au comité. Gilles Denis a fait une visite de site avec le nouveau membre. Le poste de Berthierville est encore à pourvoir.

Aucune plainte d'odeur n'a été transmise au MDDELCC depuis la dernière rencontre du comité en mars. WSP n'a pas reçu de signalement d'odeurs non plus. DRN a reçu quelques demandes d'information.

Le bulletin d'information a été distribué aux résidents des quatre municipalités limitrophes.

Actions 95 — La lettre d'appui du comité au projet de biométhanisation a été envoyée au MDDELCC au début avril.

7. Rapport de DRN concernant ses activités depuis la dernière rencontre

7.1 Gestion

Les activités du site se poursuivent normalement. Le centre de compostage reçoit de plus en plus de matières organiques, les MRC adoptant la collecte de ces matières. DRN s'est également dotée d'un nouveau tamis à vibration permettant de mieux trier les matières à l'entrée. Cet appareil enlève à la fois les grosses et les petites matières étrangères qui ont été mises dans les bacs bruns. Les rejets sont de 40 % des matières collectées et la qualité des matières restantes est meilleure. Grâce à cet appareil, on devrait noter une réduction des odeurs cette année.

Mme Nantel remercie DRN d'avoir accueilli des employés de la municipalité pour une visite de site la veille (le 12 juin).

7.2 Demande au MDDELCC

La demande de DRN pour construire une cellule de biométhanisation est actuellement en traitement auprès du ministère. DRN est confiant d'obtenir le certificat d'autorisation prochainement. DRN est en appel d'offres pour la construction des infrastructures. Le projet devrait débuter en octobre prochain. Les matières une fois tamisées demeureront de 9 à 12 mois dans les cellules de biométhanisation. Après cette période, les matières seront inertes (sans émission de méthane), elles seront récupérées et mise en andains pour finaliser le compostage au centre de compostage et tamisé à nouveau avant sa distribution ou sa vente.

7.3 Qualité de la collecte des matières organiques

Il y a encore beaucoup de matières étrangères déposées dans les bacs bruns et ce non pas à cause de la négligence des résidents, mais parce que certains résidents sont réticents ou refusent tout simplement de participer à cette collecte. Certains mettent dans les bacs bruns des matières destinées à la collecte des déchets quand ces derniers sont pleins. La mise en place de cette collecte exige un changement des façons de faire et cela prend du temps.

8. Question et varia

Aucune question ou élément de varia ajouté.

Attention : Les rencontres de 2018 auront lieu les :

- 13 septembre
- 29 novembre

Rédigé par Colette Schwartz, secrétaire

Tableau des recommandations

Recommandation à DRN	Date	Resp	Réponse
1. Demande à DRN d'étudier la possibilité de souscrire une assurance responsabilité civile au nom des quatre citoyens membres du comité.	06/02/07	DRN	Refus de DRN, le 16/05/07
2. Procédure d'accès au site telle qu'amendée	16/05/07	DRN	Maintien de la politique d'accès au site de l'entreprise.
3. Programme de communication tel qu'amendé	16/05/07	DRN	Acceptation partielle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bulletin d'information ▪ Dépôt et classement des documents à la bibliothèque de Saint-Thomas
4. Demande à DRN d'accepter la procédure d'accès au site telle qu'adoptée	21/02/08	DRN	Procédure acceptée.
5. Demande à DRN d'accepter le plan de communication tel qu'adopté.	21/02/08	DRN	Plan de communication acceptée. La mise en œuvre se fait de façon progressive.
6. Demande d'un budget de fonctionnement équivalent à 0,10 \$/tonne de déchets reçue, selon les termes de la proposition de M. Beaudet.	17/09/09	DRN	Refus de DRN (17/09/09).
7. Présentation annuelle d'un bilan des odeurs et remise d'un rapport au comité.	15/12/11	DRN	Acceptation de la recommandation.
8. Organisation de portes ouvertes	14/03/13	DRN	Tenu des portes ouvertes en novembre 2014.

Tableau de suivi des actions

Actions	Date	Responsable	Suivi
95. Lettre en appui au projet de biométhanisation	22/03/18	Secrétaire/ président	Complété
94. Demande des plaintes reçues par Odotech avant chaque rencontre.	30/03/17	Secrétaire	Continu
93. Démarche pour la réalisation d'une émission sur la télévision communautaire.	24/11/16	Secrétaire/ président	Au moment opportun
92. Envoi d'une lettre de rappel au directeur régional du MDDELCC	17/09/15	Secrétaire	Complété
91. Trouver trois nouveaux membres pour le comité de vigilance	17/09/15	DRN/Secrétaire	Manque deux représentants : Berthierville et Ste-Geneviève-de-Berthie
90. Envoi d'une lettre au MDDELCC régional pour lui demander de faire le suivi des plaintes auprès de DRN	04/06/15	Secrétaire	Complété 2015.06.19
89. Corrélation entre les observations d'odeurs et le niveau de remplissage des sous-cellules.	02/12/14	DRN	Complété
88. Comparaison des émissions de biogaz à la surface du site depuis plusieurs années.	11/09/14	DRN	Complété
87. Analyse du compost épandu sur les cellules.	11/09/14	DRN	Complété
86. Demande au MDDELCC des résultats des prélèvements à l'improviste de l'eau et de l'air.	11/09/14	Secrétaire	Complété
85. Envoi des informations concernant le calendrier de	3/10/13	DRN/secrétaire	Complété

Actions	Date	Responsable	Suivi
réalisation de l'aménagement du milieu humide			
84. Envoi d'une lettre aux municipalités des MRC de Joliette et D'Autray pour suggérer l'utilisation des sacs de papier pour la collecte des feuilles.	16/06/13	Secrétaire/ président	Complété
83. Mettre le compte rendu des rencontres sur le site Internet de DRN	14/03/13	DRN	Complété
82. Recherche sur les comités de vigilance	14/03/13	Secrétaire	Complété
81. Demande aux MRC de suggérer aux municipalités l'utilisation des sacs de papier pour la collecte des feuilles	14/03/13	MRC	Voir action 84
80. Envoi d'une copie de la présentation d'UDA à Sainte-Geneviève-de-Berthier.	13/12/12	DRN	Complété
79. Rapport sur la collecte des résidus verts	13/12/12	R. Pufahl	Complété
78. Envoi de la vidéo sur la centrale de cogénération à Lanoraie. Visite de la centrale pour le conseil de Saint-Thomas	13/12/12	DRN	Complété
77. Demande au MDDEP d'informer les plaignants que leur plainte devrait être déposée le jour même ou 24 heures après l'événement.	06/09/12	CS	Complété
76. Invitation des membres à l'inauguration de la centrale de cogénération	14/06/12	DRN	Complété
75. Envoi d'une lettre d'appréciation du plan d'aménagement du milieu humide	14/06/12	Secrétaire/ président	Complète
74. Organisation d'une rencontre de presse	13/03/12	Secrétaire	Complété
73. Visite de site le 15 juin	13/03/12	DRN	Complété
72. Présentation du bilan de l'évaluation des odeurs à la rencontre de mars 2012	15/12/11	DRN	Complété
71. Présentation du plan d'aménagement des milieux humides	15/12/11	DRN	Complété
70. Rapport sur la date de la dernière analyse de l'eau du puits St-Albert et R 158	8/09/11	DRN	Complétée
69. Présentation du rapport complet de la qualité de l'air à la rencontre de décembre	8/09/11	DRN	Complété
68. Envoi du texte final du bulletin d'information en version PDF.	17/03/11	Secrétaire	Complété
67. Demande au MDDEP s'il est possible d'indiquer de quelle région proviennent les plaintes citoyennes.	17/03/11	Secrétaire	Complété
66. Demande de présentation du rapport annuel de DRN à la rencontre de juin	17/03/11	DRN	Complété
65. Demande au MDDEP la réalisation d'une nouvelle étude pour vérifier si par rapport à la situation décrite en 2005 dans le rapport de SNC-Lavalin la situation est demeurée stable, s'est améliorée ou s'est détériorée.	16/09/10	Secrétaire/ MDDEP	Complété
64. Demande au MDDEP si toutes les plaintes odeurs sont liées au site de DRN.	16/09/10	Secrétaire/ MDDEP	Complété
63. Demande au MDDEP si l'analyse à l'improviste a été faite et si oui, quels en ont été les résultats.	16/09/10	Secrétaire/ MDDEP	Complété Comit
62. Demande au MDDEP de faire rapport sur l'analyse des rejets à l'émissaire, plus particulièrement sur la nature des matières en suspension dans l'eau.	16/09/10	Secrétaire/ MDDEP	Complété